

Foire Aux Questions

Qu 'est ce « Bee the solution » en bref ?

Comment sont financés les projets ?

Comment puis-je aider ?

Quels sont les différents statuts de membres ?

Comment puis-je devenir membre de « Bee the solution » ?

Comment puis-je faire une donation à «Bee the solution»?

Comment mes dons seront utilisés ?

Puis-je recevoir un Reçu Fiscal?

Comment puis-je suivre les activités de « Bee the solution » ?

Comment puis-je connaître les projets de « Bee the solution » ?

Qu'est ce « Bee the solution » en bref ?

« Bee the solution » est une association Loi 1901 à but non-lucratif, enregistrée en France sous le numéro W111004293 depuis janvier 2016 (publiée au Journal Officiel en mars 2016), travaillant dans le domaine de la solidarité internationale. Notre activité actuelle est localisée en Afrique Australe/Afrique de l'Est.

Notre **Vision** est que les communautés locales peuvent être la solution à l'amélioration de leur situation. Notre **Mission** est d'aider les communautés locales à l'identification, la conception et l'implémentation de solutions durables à l'amélioration de leurs conditions au travers d'un travail de terrain.

A travers « Bee the solution » et les communautés avec lesquelles nous travaillons, nous voulons :

- comprendre les problèmes locaux, apprendre les solutions et barrières à la mise en place, partager les connaissances acquises dans des milieux différents,
- travailler avec les communautés à l'utilisation optimale des ressources locales,
- aider à la conception de projets et à la rédaction de demandes de financement,
- aider à la mise en place des projets
- former à l'utilisation d'outils et de méthodes nécessaires à la conduite fructueuse et à la rédaction de compte-rendu de projets
- aider à communiquer les résultats aux communautés et à ceux apportant un financement/aide.

« Bee the solution » travaille depuis un bureau itinérant. Cela permet d'établir un bureau à n'importe quelle location où un projet est nécessaire, travaillant directement avec et dans la communauté.

« Bee the solution » n'est pas le responsable des projets mis en place. Le but principal est d'intervenir en tant que liason pour aider les communautés locales dans le processus d'identification des problèmes/solutions, de demandes de financement, de mise en place et de rédaction de compte-rendu. Les membres de «Bee the solution» peuvent en revanche être impliqués personnellement dans certains projets locaux et/ou «Bee the solution» peut entrer en partenariat avec des ONGs/Institutions locales.

Dans certains cas, « Bee the solution » peut aussi apporter un support initial à travers des dons financiers ou en nature pour aider à démarrer un projet.

Comment sont financés les projets ?

Le financement des projets sera fait à travers de collectes de fonds (y compris à travers «Bee the solution»), de demandes de subventions auprès d'institutions, agences, donateurs, associations à but non lucratif, compagnies. Ces fonds seront acquis par la communauté où le projet est mis en place.

En revanche, il y a beaucoup de travail à effectuer en amont, avant de pouvoir envoyer une demande de subvention! Le travail préliminaire sera financé par les donations reçues par « Bee the solution » et par les frais de consultation obtenus pendant la conduite de projets subventionnés.

Tout le travail effectué à ce jour par «Bee the solution» à été financé personnellement par les membres fondateurs.

Le travail est conduit de manière bénévole/volontaire, avec les coûts calculés de manière à couvrir les dépenses effectuées et les frais de consultations calculés de manière à couvrir les frais du travail initial des projets et les fluctuations des taux de change.

De plus, nous aiderons aussi des projets plus petits à l'aide des dons reçus par « Bee the solution », qu'ils soient financiers ou en nature.

Comment puis-je aider ?

Si vous souhaitez soutenir le travail de « Bee the solution », vous pouvez aider de plusieurs manières :

- Fournir un service/soutien
- Faire un don en nature
- Faire un don financier
- Devenir un membre actif
- Nous soutenir sur les réseaux sociaux

Un service/soutien à « Bee the solution » peut revêtir de nombreuses formes, mais en résumé, vous contribuez avec votre temps et/ou expertise pour nous aider à faire les meilleurs projets possibles. Par exemple: revoir des documents, aider à mettre en place et à maintenir le site internet et la page Facebook, aider à rédiger/communiquer les détails des projets, collecter des fonds, communiquer l'état d'avancement des projets en cours, aider à la maintenance du bureau itinérant.

Les donations en nature concernent toute donation de biens physiques pour aider un projet dans une communauté. Cela dépend bien sur du projet, mais peut inclure: livres, matériels de bureau, ordinateurs, téléphones portables, produits sanitaires, vêtements, chaises, tables, chaussures, ampoules, panneaux solaires, batteries solaires, bois, etc...

Les dons financiers concernent les dons d'argent, soit par virement bancaire (transfert électronique), paiement PayPal (aussi considéré comme paiement électronique), chèque bancaire ou en espèce.

En devenant un membre actif, vous nous témoignez de votre soutien continu sur les projets. Cela nous aide aussi à planifier sur le long-term car nous savons que nous pouvons compter sur vous l'année suivante.

Un moyen facile de nous soutenir est d'utiliser les réseaux sociaux: "Like" (Aimez) notre page Facebook, partagez la avec votre réseau et/ou abonnez-vous pour suivre nos publications sur le site. C'est à faire une seule fois, mais cela fera une grande différence pour nous en terme de présence.

Quels sont les différents statuts de membres ?

Les différents statuts des membres de « Bee the solution » sont:

Les **Membres fondateurs** sont ceux qui ont créés cette association. Nous sommes quatre membres fondateurs. Les membres fondateurs sont aussi des membres actifs.

Les **Membres d'honneur** sont ceux qui nous aident par un service ou un soutien. Beaucoup d'entre eux l'ont fait durant la création de « Bee the solution ». Tous les soutiens sont grandement appréciés!

Les **Membres bienfaiteurs** sont ceux qui contribuent à travers des dons, qu'ils soient financiers ou en nature.

Les **Membres actifs** sont ceux qui verse une cotisation annuelle fixe (25 euros en 2017). Tout nouveau membre actif doit être parrainé et présenté par deux membres actifs de l'association, dont au moins un membre fondateur, préalablement à son agrément.

Les membres peuvent être à la fois **d'honneur** et/ou **bienfaiteurs** et/ou **actifs**...

Comment puis-je devenir membre de « Bee the solution » ?

Toute personne qui fournit un service bénévole à l'association devient automatiquement un **membre d'honneur** de facto.

Toute personne morale ou physique désirant devenir **membre bienfaiteur** peut en faire la demande en remplissant un bulletin de don (Donation Form_FR et/ou In-kind donation Form_FR) et en effectuant un don au bénéfice de l'association.

Toute personne physique désirant devenir **membre actif** doit demander un parrainage à 2 membres actifs de l'association, y compris un membre fondateur et remplir un bulletin d'adhésion avant d'effectuer leur règlement au bénéfice de l'association (25 euros en 2017).

Les bulletins de dons (financier ou en nature) et les bulletins de cotisation doivent être complétés et retournés par email (soit scannés, soit par photo) à info@beethesolution.org.

Comment puis-je faire une donation à «Bee the solution»?

Pour effectuer un don financier*, vous pouvez faire un virement électronique sur le compte bancaire de «Bee the solution» (cliquez ici pour les détails du compte) en France, utilisez le bouton PayPal ci-contre (aussi considéré comme un paiement électronique), par chèque bancaire** ou en espèces à un membre fondateur pour un versement sur le compte de «Bee the solution» ou pour une utilisation sur le terrain. Les chèques bancaires peuvent être envoyés au **siège en France**.

Pour faire une donation en nature, contactez nous à info@beethesolution.org. En fonction de votre localisation et de l'endroit où les biens pourront être utiles, nous trouverons le meilleur moyen d'effectuer votre don.

Afin de s'assurer de la traçabilité et de l'utilisation de toute donation (financière* ou en nature), complétez un formulaire de don (Donation Form et/ou In-kind donation Form) et envoyez le par email (scanné ou photo) à info@beethesolution.org.

*don financier: inclus les dons en chèque, espèce et virements bancaires

**chèques bancaires payable en France uniquement

Comment mes dons seront utilisés ?

Dons en nature

Les biens donnés en tant que don en nature seront redistribués directement aux communautés concernées ou utilisés par "Bee the Solution" dans la conduite des projets.

Dons financier*

Le but principal de « Bee the solution » est d'aider les communautés locales à mettre en place des projets et à solliciter des subventions.

Beaucoup de travail est fait en amont par « Bee the solution », avant l'obtention de subventions. Afin d'accomplir ce travail, nous nous déplaçons auprès des communautés locales, mais nous devons aussi parfois acquérir certains biens afin d'effectuer des essais à petite échelle pour confirmer la faisabilité et la durabilité d'un projet. Votre contribution permettra de couvrir une partie des frais de déplacement, les besoins administratifs and les faisabilités.

Pour certains projets, les fonds nécessaires pour démarrer peuvent être trop faibles pour faire une demande de subvention à de plus grandes institutions. Nous voulons aussi aider ces projets à partir de dons financiers* ou en nature faits à « Bee the solution ».

L'utilisation principale de votre don sera un soutien à :

- Financer le bureau, logement et repas pendant la période de travail initial avec les communautés (les communautés soutiendront aussi les coûts de bureau, logement et repas pendant les périodes de travail de terrain). Tous les déplacements sont effectués à coûts minimaux, en camping ou terrains communaux et cuisine locales, etc,

- Les frais de déplacement, incluant de façon non exhaustive une indemnité kilométrique (diesel et maintenance), les péages, ferry, frais de conservation, visa et frais de passages frontaliers, etc,
- Les frais administratifs, incluant de façon non exhaustive accès internet, matériels de bureau, impression, photocopies, etc,
- Les frais d'essai à petite échelle nécessitant de petits achats afin de confirmer la faisabilité et la durabilité du projet avant de faire une demande de subvention et de déployer le projet à toute la communauté,
- Le soutien de petits projets,
- En complément de financement reçu à travers les demandes de subvention
- Le soutien de mise en place initiale pour les activités qui doivent être faite avant qu'une demande de subventions puisse être faite.

Exemple de petits projets pouvant être menés à bien grâce aux dons financiers* et en nature :

- Fournir des livres pour un projet de bibliothèque;
- Fournir un ordinateur pour un projet de bibliothèque;
- Acheter des fournitures de bureau pour un projet éducatif dans les écoles;
- Louer un professionnel à la journée pour présenter des activités de substitution telle que la randonnée à des jeunes victimes de dépendance à l'alcool ou aux drogues;
- Imprimer des prospectus/panneaux éducatifs pour distribution dans la communauté;
- Frais de transport de membres de la communauté lorsqu'ils cherchent des sponsors dans leur entourage;
- Installation d'un réseau de communication (téléphone, internet) dans des régions isolées afin qu'ils puissent travailler sur un projet plus important.

Donc en résumé, comme dans toute organisation, bien que les fonds n'aillent pas tous pour l'achat de produits pour le projet, ils sont tous utilisés dans le cadre de projets (pour faire tourner la roue). Les fonds contribuent aussi à l'économie locale car ils sont tous utilisés dans le pays, que ce soit pour les visas, péages ou l'alimentation, le diesel et les biens pour les projets, injectant plus d'argent dans le pays et contribuant à l'augmentation durable du marché du travail.

*don financier: inclus les dons en chèque, espèce et virements bancaires

Puis-je recevoir un reçu fiscal?

Malheureusement à ce jour, “Bee the solution” ne produira pas de reçus fiscaux pour les dons reçus. Cela n’est pas la réponse que vous espériez voir, et nous voulons en expliquer brièvement les raisons.

Les reçus fiscaux ne concernent que ceux qui payent des impôts en France car nous sommes une association enregistrée en France.

Afin de pouvoir donner des reçus fiscaux, une association doit être considérée d’intérêt général et répondre à un certain nombre de critères.

L’association doit déterminer elle-même si elle est d’intérêt général, d’après les critères suivants:

- avoir son siège et exercer ses activités en France (sauf pour les associations humanitaires)
- conduire des activités à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, sportif, humanitaire, social, familial ou culturel.
- ne pas agir au profit d’un cercle restreint de personnes
- ne pas être lucrative

De plus, les dons doivent être effectués sans contrepartie et à titre gratuit.

Bien que nous pensons répondre à tous les critères, comme nous commençons juste notre activité, nous ne pensons pas avoir suffisamment d’activités pour justifier d’un statut d’organisation humanitaire et donc nous ne nous considérerons pas comme répondant à la définition pour l’instant.

Lorsque nous serons plus établis, nous reverrons notre position et vous en informerons en conséquence.

Si vous êtes intéressé(e)s, vous trouverez plus de détails à <http://www.recus-fiscaux.com/organismes-habilites>

Comment puis-je suivre les activités de « Bee the solution » ?

« Bee the solution » a un site internet et une page Facebook. Nous ferons notre possible pour poster des rapports réguliers sur les activités en cours sur les deux plateformes.

Le site internet fournit des informations à propos de « Bee the solution », ses projets en cours, passés et à venir, formulaires, contacts, etc...

Comment puis-je connaître les projets de « Bee the solution » ?

« Bee the solution » a un site internet et une page Facebook. Nous ferons notre possible pour poster des rapports réguliers sur les activités en cours sur les deux plateformes.

Le site internet fournit des informations à propos de « Bee the solution », ses projets en cours, passés et à venir, formulaires, contacts, etc...